



Droit et réglementation

Public :

Membres élus ou futurs membres du CSE (Comité Social Economique) dans un établissement de plus de 300 salariés

Objectifs :

Connaitre la réglementation en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Etre capable de se situer et s'appropriier les droits et devoirs du Comité Social Economique (CSE) dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels pour la protection de la santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail. Participer au développement de la prévention des risques professionnels
Savoir analyser une situation en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Les plus pédagogiques :

Formation en présentiel?

Tout au long de la formation, les participants sont invités à mettre en application (exercices pratiques) les compétences visées.

Adaptation sur des cas concrets d'entreprises

Organisation de partages d'expériences

Cas pratiques et jeux de rôles avec mise à disposition d'outils pour les participants

Un support correspondant aux éléments abordés durant la formation est remis aux participants.

En fonction des demandes spécifiques des entreprises, des documents supplémentaires pourront être remis. Les documents supplémentaires proviennent essentiellement de l'INRS.

Formateur : Formateur, spécialisé en risques professionnelles et formation des salariés d'entreprise

Validation / Certification :

Plusieurs modalités d'évaluation des compétences sont prévues lors de la formation :?

Questionnaires?

Cas concrets??

Travaux pratiques?

Evaluation des connaissances acquises en fin de formation (QCM)?

Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et les résultats de l'évaluation des acquis.

INFORMATION



5 jours, 35h

Horaires de formation :
8h30-12h30 - 14h-17h



Formation dispensée en intra (nous consulter)

Contenu de la formation

Rechercher et exploiter les informations externes à l'entreprise, pouvant être utilisées

Identifier les sources d'information externes utiles

Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques

Identifier les enjeux généraux de la prévention (humains, économiques)

Les principales obligations en matière de santé et de sécurité au travail

Les accidents de travail, accidents du trajet et maladies professionnelles

Les principes de la réglementation en santé et sécurité au travail

L'évaluation des risques et document unique (décret 2001-1016 du 5 nov 2001)

Le processus d'apparition du dommage

Les principes généraux de prévention (loi du 31 décembre 1991)

La formation à la sécurité et les fiches de poste

Les entreprises extérieures et le plan de prévention (Décret 92 158 du 20 fév 1992)

Le protocole de sécurité (Arrêté du 26 avril 1996)

Les Equipements de Protection Individuelle

Les contrôles réglementaires

Le Salarié Désigné Compétent

Situer son rôle parmi les acteurs en Santé Sécurité au Travail

Situer son rôle à l'intérieur du Comité Social Economique

L'organisation des réunions plénières et extraordinaires

L'ordre du jour

Le compte-rendu

La préparation d'une réunion

Les missions

Le règlement intérieur de la C.S.E.

Les moyens du CSE

La notion de danger grave et imminent

Le délit d'entrave

L'expert du CSE

Être capable de participer efficacement aux visites périodiques

La mise en place de la visite

Création d'un guide de visite adapté à l'entreprise

Contenu de la formation (suite)

Les attitudes à avoir lors de la visite

Être capable de participer efficacement aux consultations du CSE

Les différentes consultations du CSE

Les attitudes à avoir lors des consultations

Recueillir de l'information à partir des situations réelles des salariés

Travail réel et travail prescrit

Les questionnaires d'entretien

L'analyse d'accident de travail

La responsabilité pénale en cas d'accident

Les différentes phases de l'analyse

Le questionnaire d'accident

La multi-causalité d'un accident de travail

Méthode de l'arbre des causes

Les risques professionnels

Les risques psychosociaux

Les risques inhérents à l'activité

Le travail sur écran

La manutention manuelle

Les TMS

Les produits chimiques

Le travail posté

Evaluation :

A l'issue de chaque stage le participant remplit systématiquement un questionnaire d'évaluation de la prestation de formation. Cette évaluation est ensuite analysée par CCI Formation Continue afin de faire évoluer l'offre et les méthodes pédagogiques. De plus, le tour de table réalisé en fin de formation permet au formateur d'évaluer la qualité de la prestation et les progrès réalisés par le participant. Chacun peut ainsi prendre conscience des connaissances et savoir-faire acquis au cours de la formation et de ses axes de progrès.